



## CONSEIL COMMUNAL N° 11 DU 13 DECEMBRE 2018

### SEANCE PUBLIQUE

- 1.- Procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3/12/2018 – Approbation.
- 2.- Procès-verbal de caisse du Receveur – Approbation.
- 3.- Budget 2019 du CPAS - Approbation.
- 4.- Rapport annuel d'octroi de subsides pour 2018 et vérification d'utilisation des subventions 2017.

*Conformément à la délégation de la compétence du Conseil communal au Collège communal, le rapport annuel des subsides octroyés en 2018 informe des contrôles effectués et des subsides prévus au budget 2018 avant l'octroi de ceux-ci aux différentes ASBL.*

- 5.- Avenant à la convention d'occupation à titre précaire de locaux de l'école communale de Neuville Domaine par l'académie de Karaté Neupré asbl – occupations supplémentaires.

*Suite au succès grandissant de son activité, l'Académie de Karaté Neupré asbl sollicite une soirée supplémentaire d'occupation hebdomadaire du préau.*

*Conformément au Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation, il appartient au Conseil communal d'arrêter les conditions de tous usages des propriétés et droits de la commune et de régler tout ce qui est d'intérêt communal.*

*Il s'agit dès lors de modifier, par cet avenant, la convention d'occupation à titre précaire de locaux de l'école communale de Neuville Domaine par l'académie de Karaté Neupré asbl.*

- 6.- Liquidation volontaire de la SPRL MAXEMI - Recouvrement des créances - Autorisation pour la Commune d'ester en justice - Ratification du Collège du 3/12/2018.

*En date du 27/11/2018, nous avons constaté la fermeture du commerce X (~~Smatch~~ situé ~~Grand route à Plainevaux~~) et ce, depuis plusieurs jours.*

*Nous avons donc pris contact avec le gérant de la société X (~~MAXEMI-SPRL~~) qui nous a informés qu'il avait décidé de la liquidation volontaire de sa société,*

*faute d'avoir pu trouver un repreneur et de la nomination d'un liquidateur par le tribunal.*

*Suite à cette information, nous avons constaté que le commerce était redevable à la Commune du montant de 10.000,00 € pour le dépôt des cartons de sacs poubelle communaux.*

*Le Collège a alors décidé, en urgence, d'autoriser la Commune à ester en justice à l'encontre de la société (SPRL-MAXEM) et de désigner un avocat-conseil spécialisé en matières commerciales.*

*Il s'agit donc ici de ratifier la décision du Collège autorisant la Commune à ester en justice.*

#### **7.- RCA (régie communale autonome) de Neupré – Contrat de gestion.**

*Dans le cadre de la création de la Régie Communale Autonome, il y a lieu de signer un contrat de gestion entre la commune de Neupré et la RCA de Neupré. Dans le respect du Décret de la Région Wallonne, cet accord bilatéral est établi pour 3 ans et est renouvelable.*

*Il précise la nature et l'étendue des tâches que la RCA devra exécuter ainsi que les indicateurs permettant d'évaluer la réalisation de ses missions.*

#### **8.- RCA (régie communale autonome) de Neupré – Plan d'entreprise 2019-2023.**

*Dans le cadre de la création de la Régie Communale Autonome, il y a lieu de présenter au Conseil communal le plan d'entreprise 2019-2023.*

*Ce document financier fixe les objectifs et vise à établir sa stratégie à moyen terme.*

*Il contient notamment les données financières précises permettant d'établir à moyen terme les besoins en ressources financières de la RCA.*

### **HUIS CLOS**

#### **REUNION ANNUELLE COMMUNE ET PUBLIQUE DU CONSEIL COMMUNAL ET DU CONSEIL DE L'ACTION SOCIALE**

*Rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le Centre d'Action sociale.*

## **Rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le Centre d'Action sociale.**

### ***Synergies existantes :***

Plusieurs marchés publics ont été organisés par la Commune incluant les besoins du CPAS :

- L'entretien des chaudières des bâtiments communaux et du CPAS.
- L'évacuation des déchets verts vers La ferme HALLEUX.
- La location des tapis absorbants.
- L'achat, l'entretien et la fourniture de moyens de lutte contre les incendies.
- L'inventaire amiante des bâtiments et sa mise à jour
- Vidange de fosses septiques.
- Location d'habits de travail.
- Accessoires de sécurité (gants, chaussures, ...).
- Produits d'entretien
- Portefeuille d'assurances
- Fourniture d'électricité 100 % renouvelable
- Services postaux
- Fournitures de bureau
- Marchés stocks :
  - o Pneus.
  - o Fourniture en matériel électrique.
  - o Fournitures et pièces auto.
  - o Fourniture en matériel sanitaire.
  - o Fourniture en matériel et matériaux pour l'entretien des bâtiments.
  - o Fourniture de matériel de bricolage divers.
  - o Fourniture de pièces pour les machines d'entretien des espaces verts

La Commune et le CPAS ont rejoint des centrales de marchés publics pour :

- La fourniture de carburant pour l'ensemble des véhicules (marché S.P.W.).
- La livraison de mazout de chauffage pour l'ensemble des bâtiments (marché de la Province de Liège).
- La téléphonie fixe (marché SPW)

Une réserve de recrutement commune au CPAS et à la Commune a été constituée, ce qui a permis de réduire les frais liés à l'organisation des examens.

Le Directeur général du CPAS participe au Comité de Direction hebdomadaire organisé par le Directeur général de la Commune.

Un serveur informatique commun a été acquis pour la Commune et le CPAS et la ligne internet a été souscrite conjointement pour les deux institutions.

D'autres synergies existent encore :

- Mise en place d'un bail emphytéotique pour la MCAE.
- Participation du service des travaux au suivi du chantier de construction de la crèche du CPAS.
- Aides ponctuelles de divers services (urbanisme, population, service des travaux, etc...).
- Participation au projet « Eté solidaire, je suis partenaire ».
- Mise en place du potager social et aides ponctuelles du service travaux (creusement d'un trou de plusieurs m<sup>3</sup> pour la réalisation d'une mare, petites installations pour la fourniture d'eau et électricité, fauchage des abords, fourniture de broya).
- Mise à disposition des locaux du CPAS et du matériel CYBER (CCATM, CPPT, élections).
- Mise à disposition de locaux Communaux pour des activités du CPAS (Salle Communale, Ecole, etc.).
- Participation du CPAS à la Fête de l'Enfance.
- Participation à la solution de la sécurisation du parcage des écoles par le transfert des véhicules du personnel CPAS sur le nouveau parking Communal avec sécurisation du piétonnier.
- Conseiller en Prévention (SIPP) commun.
- Partage du VISIOCOM en fonction des besoins.

***Synergies prévues à développer :***

Le service du personnel de la Commune et celui du CPAS ont été regroupés et seront prochainement fusionnés.

Le Collège et le Conseil de l'Action Sociale ont la volonté de mettre en commun un maximum de services transversaux au CPAS et à la Commune. Le premier chantier est celui de la gestion des ressources humaines. Les deux entités mettent sur pied un service commun en charge des divers aspects des ressources humaines : plans de formation, élaboration des profils de fonction, calcul de paie, suivi du temps de travail, mise à jour des statuts et règlements de travail, rédaction des contrats, gestion des pensions, ...

Cette dynamique s'est traduite par un regroupement des agents en charge de ces matières, le choix d'un logiciel commun aux deux entités et la formation des agents concernés.